

L'honorable A.-B. GILLIS: Je désire poser une question à l'honorable sénateur de Brandon (l'hon. M. Forke). Quand il était ministre, il faisait partie d'une administration qui a nommé la Commission des grains pour une période de dix années. Je lui demande donc pour quel motif il s'oppose à la nomination d'une Commission du tarif pour une même période de temps?

L'honorable M. FORKE: Elles diffèrent entièrement.

L'honorable M. GILLIS: Elles sont absolument pareilles.

L'honorable M. FORKE: La Commission des grains n'a aucun caractère politique. Elle ne s'occupe que du grain; elle est libre et indépendante de la politique. Ses décisions sont finales et sans appel. Mais la Commission du tarif sera dans une situation bien différente. On nous a maintes fois répété que son rôle consistera à déterminer les faits.

L'honorable M. GILLIS: Sera-t-elle une commission politique, pour la simple raison qu'elle s'efforcera de compiler les données et les faits?

L'honorable M. FORKE: L'une est une organisation sans caractère politique; elle n'a aucun rapport avec le Sénat non plus qu'avec la Chambre des Communes...

L'honorable M. GILLIS: L'honorable monsieur a fait observer que l'une était une organisation sans caractère politique, et l'autre...

Plusieurs VOIX: Au vote!

L'honorable M. LACASSE: Honorables membres du Sénat...

Plusieurs VOIX: Au vote!

L'honorable M. LACASSE: J'écoutais pendant que d'autres parlaient, et j'espère que l'on me traitera de la même manière. Pendant que mon honorable ami de Brandon (l'hon. M. Forke) nous présentait ses remarques, j'ai entendu un honorable membre de la droite l'inviter, de façon très sarcastique, à parler anglais. C'est pourquoi, je ferai mes remarques en français.

Il y a un principe général sur l'observation duquel le premier ministre actuel semble être très scrupuleux: c'est celui de la sympathie de sentiment qui doit exister entre les différents officiers de l'administration et le gouvernement lui-même. Et deux faits récents prouvent d'une manière évidente la vérité de cette assertion; notamment les démissions successives de tous les membres des commissions des différents havres dès le lendemain de l'avènement au pouvoir du présent gouvernement;

deuxièmement, la substitution immédiate du commissaire du Canada à Londres et la nomination d'un personnage nouveau à Washington en sympathie de sentiment avec le gouvernement.

Mon honorable ami de Bedford (l'honorable M. Pope), qui, à cause de son éducation plus complète que celle d'autres membres de cette Chambre, doit comprendre ce que je dis dans le moment, reçut avec un sourire narquois la remarque de l'honorable sénateur de Brandon (l'honorable M. Forke) lorsqu'il a déclaré que probablement dans trois ou quatre ans le gouvernement sera changé. Je me demande pourquoi, si les amis du présent gouvernement croient à ce point à la pérennité de la présente administration, ils pensent qu'il soit nécessaire d'inclure dans ce bill ce long terme de dix ans pour les membres du bureau proposé, afin de continuer de gouverner même après que le peuple les aura balayés du pouvoir.

Il y a un autre point sur lequel je désire attirer votre attention; ce sont les remarques de mon honorable ami de Régina (l'honorable M. Laird) relativement à l'honorable sénateur de Rougemont (l'honorable M. Lemieux). Mon honorable ami de Régina s'est scandalisé du fait que l'honorable sénateur de Rougement, lorsqu'il siégeait à la Chambre des Communes, ne crut pas devoir manifester son opinion lors de l'établissement de la Commission des Grains. On peut trouver peut-être la raison de cette abstention dans le fait que l'Orateur de la Chambre de ce temps-là, qui était l'honorable sénateur (l'honorable M. Lemieux), était plus respectueux que d'autres des traditions établies par cette haute fonction.

Une VOIX: Le règlement!

L'honorable M. LACASSE: Je ne sais si l'on invoque le règlement contre moi parce que je ne parle pas en anglais. Très peu de membres de cette Chambre, je regrette de le dire, saisissent parfaitement mes paroles; d'autres pensent peut-être que j'ai épuisé le sujet. Il n'en est pas ainsi. Quoi qu'il en soit, je remercie les honorables sénateurs qui ont eu la courtoisie de m'écouter, même si quelques-uns d'entre eux n'ont pu saisir mes remarques aussi bien qu'ils les comprendront quand ils les auront lues dans les Débats.

Plusieurs VOIX: Au vote!

L'honorable M. ROBERTSON: Je ne désire pas prolonger la discussion, mais je tiens à suggérer que le paragraphe 3 de l'article 3 ne prescrit pas irrévocablement une période de dix ans. Le paragraphe énonce:

Chaque membre reste en fonctions durant bonne conduite, pendant une période de dix an-